

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

Délibération	
N° 20.037.1	
En exercice	36
Présents	33
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES</p> <p>BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N°1</p>

Date de la convocation : 25/06/2020

L'an deux mille vingt
Et le 1^{er} juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

33 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

Budget principal – Exercice 2020 – Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n° 20.029.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2020 ;

Vu la délibération n° 20.030.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant l'approbation du compte de gestion 2019 du budget principal ;

Vu la délibération n° 20.031.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2019 du budget principal ;

Vu la délibération n° 20.032.1 du 1^{er} juillet 2020 d'affectation des résultats 2019 pour le budget principal de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°20.035.1 du 1^{er} juillet 2020 approuvant le vote du budget primitif 2020 du budget principal ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement et la poursuite de l'avancement des projets, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits afférents ;

Considérant que ces ajustements concernent la section d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,**
Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget principal 2020 telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Opération 2202	Requalification des espaces publics du centre du village		2 679,38 €		
Opération 2203	Programme de rénovation de la voirie communale	28 186,00 €			
Opération 2204	Création siège foot-rugby / Z. Vidal		18 632,87 €		
Opération 2206	Mise en accessibilité ERP		5 262,00 €		
Opération 2207	Rénovation bâtiments communaux	52 522,00 €			
Opération 2208	Création de jardins solidaires		743,00 €		
Opération 2209	Réhabilitation trottoirs quartiers Est		12 825,00 €		
Opération 2210	Création centre de sécurité urbaine		12 500,00 €		
Opération 2211	Jardins des Pitchounets		9 283,00 €		
Opération 2212	Vidéoprotection		18 782,75 €		
TOTAL		80 708,00 €	80 708,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

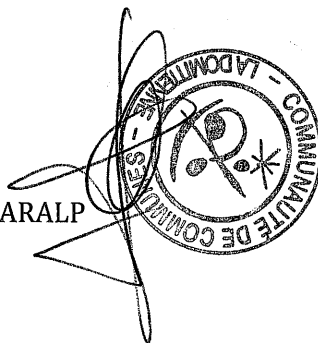
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_03